



2025 - 2026

COMMUNE DE THURET

04 73 97 91 58

[mairiedethuret@wanadoo.fr](mailto:mairiedethuret@wanadoo.fr)

[www.thuret.info](http://www.thuret.info) et sur [Panneau Pocket](#)

## ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE THURET

L'Accueil de Loisirs Municipal de Thuret fonctionne sur le temps périscolaire, pendant les périodes scolaires, les matins, midis et soirs ainsi que les mercredis après-midi (semaine scolaire de 4,5 jours).

*L'Accueil de Loisirs est intercommunal pendant les petites vacances et vacances d'été (extrascolaire).*

La direction et l'encadrement de l'ALSH périscolaire de Thuret sont assurés par Betty PERONNIN ainsi que par un ou plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires selon les effectifs, dans le respect des taux d'encadrement légaux.

Le Comité de Pilotage du Pôle Enfance, composé d'élus municipaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF, de la Directrice de l'ALSH est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et des normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

L'Accueil de Loisirs bénéficie de locaux spécifiques habilités dans l'enceinte scolaire. Il dispose d'un espace de jeux arboré (ex Maison Familiale) et d'un terrain de sport.



## HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Pause méridienne	T.A.P.	Après-midi / Soir
<b>Lundi</b>	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
<b>Mardi</b>	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	*	16h30 à 18h30
<b>Mercredi</b>	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30		11h30 à 18h30
<b>Jeudi</b>	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
<b>Vendredi</b>	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30

\* Temps scolaire (Natation pour certains élèves une partie de l'année)



## ORIENTATIONS

L'Accueil de Loisirs périscolaire est un lieu de loisirs qui permet à l'enfant d'avoir des instants récréatifs propres à ses besoins d'avant et d'après l'école, respectant le mieux possible ses rythmes.

Chaque enfant poursuit activement son apprentissage de la vie collective et les animateurs mettent en œuvre les moyens de cet apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté.

La découverte de l'environnement local et les actions menées contribuent à créer les conditions de son respect ; les expressions artistiques et culturelles s'exercent pleinement ; et les activités sportives et de pleine nature rythment les journées. Les besoins de chaque enfant, notamment les plus jeunes, dans une journée collective parfois longue, sont pris en compte.

L'Accueil de Loisirs s'appuie aussi sur les offres associatives qui entrent dans les orientations fixées. Il participe à la vie du village par sa présence et ses actions.

Il publie chaque année un projet pédagogique à disposition des parents à l'Accueil de Loisirs et rédige des règles de vie collective avec les enfants.

Chacun pourra découvrir de nouveaux centres d'intérêt, les choisir et développer sa curiosité.

[www.thuret.info](http://www.thuret.info)





# TARIFS 2025 / 2026

## PERISCOLAIRE matin / soir

Facturation à l'heure (sans changement depuis sept 2018). Toute heure entamée est due. Les absences injustifiées sont dues.

	Matin	Soir
<b>Quotient Familial ≤ 500 €</b>	1,40 €	1,40 €
<b>Quotient Familial &gt; 500 €</b>	1,60 €	1,60 €

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles ; ce n'est pas une garderie à la demande, mais un engagement éducatif.

## RESTAURATION SCOLAIRE

(prestation du [Gourmet Fiolant](#), marché public avec la communauté de communes et Randan)

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « pause méridienne » (repas + encadrement) dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants et du QF de la famille.

Pour l'année scolaire 2025 - 2026, le coût réel du repas est de 10,10 € (fourniture du repas : 4,18 € + encadrement, flux... : 5,92 €).

Coût par jour de la pause méridienne, repas, encadrement, flux, assurances... participation CAF de 0,59 € déduite <b>9,51 €</b> (résultat du coût réel de 10,10 € dont est déduit la participation CAF de 0,59 €)	Quotient familial	Coût du repas par famille selon la commune de résidence et le quotient familial					
		Thuret	Sardon	Bussières et Pruns	Bas et Lezat	Saint André le Coq, Villeneuve Les Cerfs	Autres
<b>≤ 500</b>	3,68 €	4,98 €	7,01 €	6,71 €	8,31 €	9,31 €	
	3,88 €						
	3,98 €						
	4,08 €						
	4,18 €						
Participation de chaque commune par repas	5,33 à 5,83 €	4,33 / 4,53 €	2,30 / 2,50 €	2,60 / 2,80 €	1,00 / 1,20 €	0 / 0,20 €	

## PERISCOLAIRE du mercredi après-midi

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « mercredi après-midi » dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants au coût du repas, comme les autres jours.

Evolution du coût réel total du repas dont encadrement et animations de 11h30 à 13h30, déduction faite des 0,55 € CAF par enfant 8,77€ en 24/25, 8,51€ en 23/24, 7,90€ en 22/23, 7,76€ en 21-22, 7,39€ en 20-21, 7,51€ en 19-20	L'après-midi seule, de 13h30 à 18h30) pour tous les enfants scolarisés à Thuret ou habitant Thuret	Selon la commune de résidence et la participation financière de chacune des communes Coût du périscolaire du mercredi après-midi <b>avec repas</b> pour les enfants scolarisés à l'école publique Marcel Balny de Thuret						Non scolarisé à Thuret ni domicilié à Thuret	
		Thuret	Sardon	Bussières et Pruns	Bas et Lezat	Saint André le Coq, Villeneuve Les Cerfs	Autres		
Quotient familial	Sans repas	<b>Avec repas</b>						Sans repas	Avec repas
0 à 550	2,00 €	<b>5,68 €</b>	6,98 €	9,01 €	8,71 €	10,31 €	11,31 €	2,80 €	12,11 €
551 à 700	3,00 €	<b>6,88 €</b>	8,18 €	10,21 €	9,91 €	11,51 €	12,51 €	4,20 €	13,71 €
701 à 950	4,50 €	<b>8,48 €</b>	9,68 €	11,71 €	11,41 €	13,01 €	14,01 €	6,30 €	15,81 €
951 à 1300	6,00 €	<b>10,08 €</b>	11,18 €	13,21 €	12,91 €	14,51 €	15,51 €	8,40 €	17,91 €
1301 à 1500	7,00 €	<b>11,18 €</b>	12,18 €	14,21 €	13,91 €	15,51 €	16,51 €	9,80 €	19,31 €
1501 et +	8,00 €	<b>12,18 €</b>	13,18 €	15,21 €	14,91 €	16,51 €	17,51 €	11,20 €	20,71 €



## INSCRIPTIONS

[www.thuret.info](http://www.thuret.info)



Les inscriptions se font par le [portail Familles](#) du logiciel en ligne Abélium.



**Périscolaire matin et / ou soir, mercredi après-midi, pause méridienne, restauration scolaire et transport :** inscription indispensable avant le mercredi 10h00 de la semaine précédente via le portail Familles. Sauf en cas de maladie, d'empêchement majeur ou d'entente préalable confirmée par un mail avant cette même échéance, cet engagement vous sera facturé.

**T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)** des lundis, jeudis et vendredis.

A chaque jour de la semaine son atelier d'une heure. Inscription par période, de vacances à vacances. *Les projets et les ateliers nécessitent un engagement de fréquentation régulière.*

## Transport scolaire

L'inscription au transport scolaire, organisé par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, est annuelle. Elle concerne les familles habitant Chassenet ou Sardon qui doivent inscrire leur enfant sur le site du Conseil Régional. L'adhésion annuelle au service est de 30 €. **Le transport collectif quotidien sur toute l'année scolaire est un service qui engage chaque famille.** *Ce n'est pas un transport à la demande.*

Pour gérer quotidiennement ce transport, l'inscription par semaine, mois, période ou même année se fait par le [portail Familles](#) avant le mercredi 10h00 de la semaine précédente selon les indications fournies. *Attention à bien modifier cette inscription si besoin.*

## Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités périscolaires, restauration, transport...

### Si vous n'êtes pas inscrit sur le [portail Familles](#)

- Demandez à Betty, directrice de l'ALSH, de préférence par mail, un lien d'activation qui vous permettra, en cliquant sur ce lien, de créer ou compléter votre compte en ligne et votre ou vos fiches enfants (une fiche par enfant).
- Puis inscrivez votre enfant aux activités et dates que vous choisissez. Attention aux dates limite !

### Si vous êtes inscrit sur le [portail Familles](#) et que vous voulez ajouter un nouvel enfant

- Vérifiez vos numéros de contacts, mails, ainsi que tous les renseignements qui ont pu changer
- Demandez à Betty, directrice de l'ALSH, de préférence par mail, un lien d'activation qui vous permettra de créer ou compléter la fiche de votre enfant
- Inscrivez votre enfant aux activités et dates que vous choisissez.

Dans tous les cas, pensez à mettre à jour votre fiche famille et vos fiches enfants, notamment vos contacts.

*Fournissez sous forme papier les documents suivants, indispensables pour finaliser l'inscription :*

- **Photocopie des vaccinations obligatoires** (et en cas de traitement médical, l'ordonnance du médecin)
- **Attestation d'assurance** couvrant les risques lors d'activités périscolaires (Responsabilité Civile + Individuelle Accident). Soyez attentifs au niveau de couverture proposé par votre assurance.
- **Numéro d'allocataire CAF** ou photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition.

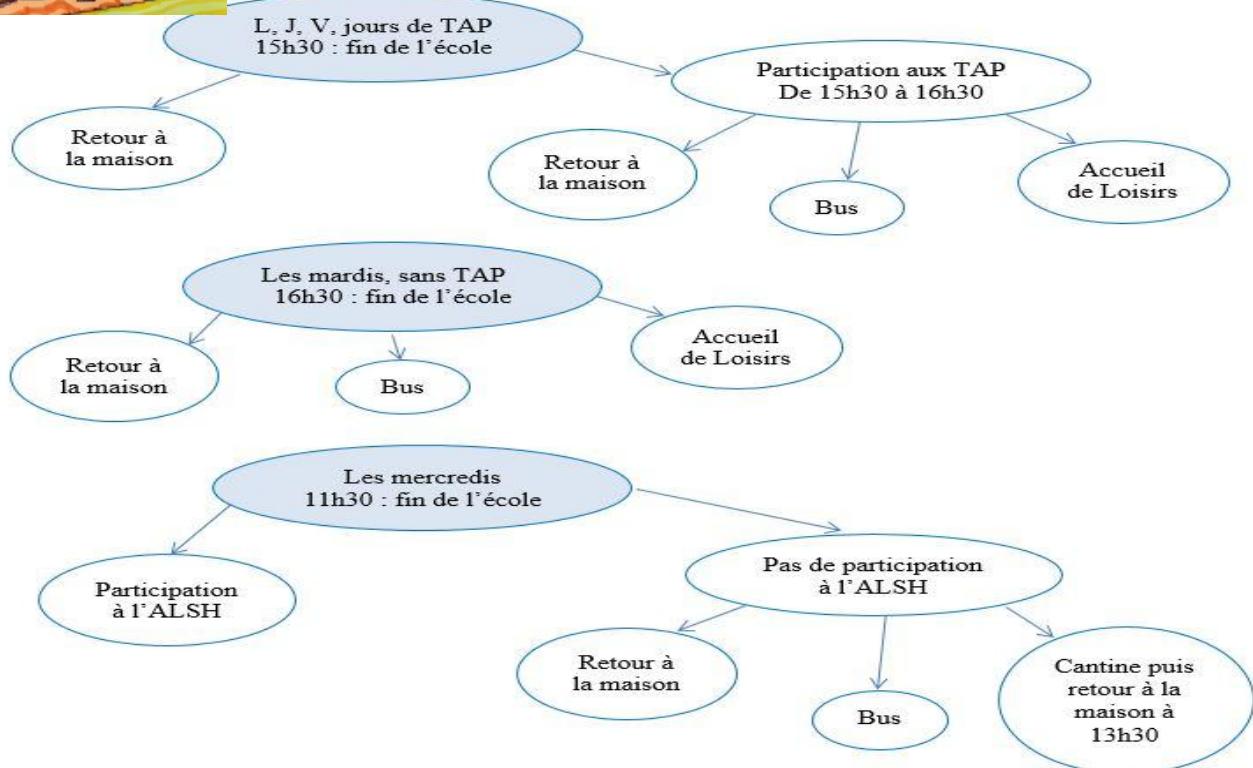
### Contacts de l'accueil de loisirs de Thuret :

Sur place / ou par téléphone au **06 75 88 23 56**  
ou par mail [alshdethuret@orange.fr](mailto:alshdethuret@orange.fr)

*Informations sur le [portail Familles](#) et par [PanneauPocket](#), l'outil gratuit d'information rapide*



# SORTIE DE L'ECOLE



L'accueil de loisirs périscolaire municipal de Thuret est un lieu de vie collective et ludique, autour de l'école en semaine de 4,5 jours, en lien continu avec l'équipe enseignante et les familles, qui prend en compte les besoins et les rythmes de chaque enfant.

L'équipe d'animation, de restauration et d'entretien, dynamique, inventive, exigeante, composée de professionnels diplômés et formés, propose de manière ludique des activités de qualité, créatives, sportives, artistiques, coopératives, de découvertes, environnementales, scientifiques, de lecture, des activités calmes... pour que la journée de chaque enfant soit la plus respectueuse de son rythme de vie, la plus enrichissante possible, en lien avec les enjeux d'apprentissages à l'œuvre à l'école.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) organise les objectifs de l'accueil de loisirs.

Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs en garantit le bon fonctionnement.

Le comité de pilotage détermine les grandes orientations, analyse et fait des propositions en fonction du projet éducatif. **Vous voulez participer au comité de pilotage ? Dites-le nous.**

L'équipe d'animation est pilotée par Betty PERONNIN. L'équipe est stable depuis plusieurs années.

Nous avons signé le plan mercredi du gouvernement qui conforte notre fonctionnement, ainsi que la Convention Territoriale Globale tripartite avec l'intercommunalité et la CAF.

Les TAP des lundis, jeudis et vendredis, franchement appréciés par les enfants, continuent. Les financements de l'état et de la CAF nous permettent de continuer dans les mêmes conditions. Ce n'est pas une garderie, mais un vrai temps collectif d'éducation et de découvertes, dans la durée.

Les protocoles sanitaires imposés par d'éventuelles pandémies seront strictement respectés et seront ajustés autant que de besoin, en conformité avec les directives données par le gouvernement et l'ARS.

La restauration scolaire, prestation du Gourmet Fiolant, traiteur à Ebreuil, en liaison froide, en marché public avec la CCPL et la commune de Randan, propose entrée, plat protidique avec garnitures de légumes et féculents, fromage ou laitage et dessert. 80% des produits servis sont locaux dont 20 % sont bio conformément à la loi Egalim. Un groupe de pilotage suit la qualité de la prestation dans l'intérêt des enfants. **Vous souhaitez en faire partie, dites-le nous.**

Pour un accueil de loisirs de qualité, agents comme élus, ont besoin de constance, de sérénité, de confiance pour assurer le bien-être de chaque enfant, respecter ses rythmes le mieux possible dans le cadre d'une journée souvent bien chargée, lui faire découvrir le monde proche, favoriser l'éclosion de ses compétences artistiques, sportives, sociales... La proximité et le respect réciproque sont essentiels.

Je remercie chaleureusement les salariés de l'accueil de loisirs, directrice, animatrices et animateurs, ATSEM, agent maternel, agent d'entretien, techniciens, administratifs et vous les parents qui ensemble font que cet accueil de loisirs rend le service que nous voulons et constitue un mode de garde indispensable aux familles, passionnant et enrichissant pour les enfants.

Pierre LYAN, maire, et l'équipe municipale 28/08/2025

Très bonne rentrée à tous,  
notamment aux tout-petits  
qui vont découvrir  
l'école,  
complètement rénovée,  
le centre de loisirs,  
et tous les adultes  
de ces deux structures

L'équipe municipale  
et les agents